

Un mois de plus pour la taxe d'apprentissage

Les entreprises peuvent désormais verser directement la taxe d'apprentissage aux établissements d'enseignement supérieur. Les Gadzarts qui le peuvent sont appelés à user de leur influence pour l'orienter vers l'École avant le 4^{er} juillet.

Le mécanisme de versement de la taxe d'apprentissage (TA) connaît cette année un changement majeur. Cet impôt qui concerne la plupart des entreprises sert à financer les équipements pédagogiques et notre École en a besoin, particulièrement de nos jours où les financements publics se raréfient.

Jusqu'en 2019, les versements de la TA transitaient par des "opérateurs de compétences", organismes paritaires chargés de la collecte et de la redistribution. Les entreprises fléchaient ou non leurs versements. Cette année, les entreprises doivent verser la TA destinée à l'enseignement supérieur directement aux établissements qu'elles choisissent.

Comme on peut l'imaginer, le nouveau mode de fonctionnement a quelque peu déstabilisé les entreprises. La crise sanitaire et ses conséquences sur le fonctionnement de l'économie n'ont rien arrangé. Nous constatons à ce jour que les versements au bénéfice de l'École ne sont pas à la hauteur de ce qui pouvait être espéré. Initialement, la date limite pour le versement de la TA était le 31 mai. Elle vient d'être repoussée au 1^{er} juillet. Il est donc encore temps d'agir.

Afin d'aider l'École, les CARÉs ont piloté début 2020 des actions de sensibilisation de la Communauté. L'objectif est d'inciter les camarades qui le peuvent à jouer de leur influence afin qu'une part non négligeable de la TA versée par leur entreprise le soit directement à l'École. Rappelons que les Comités d'animations des régions vers l'École (CARÉs), créés en 2013, ont pour mission de favoriser les relations entre les campus et les acteurs économiques de leur environnement régional. Il y a donc un CARÉ par campus.

Si tu as un pouvoir d'influence sur le sujet dans ton entreprise, nous te remercions de contacter rapidement le président du CARÉ de ta région (liste ci-dessous) avec qui tu conviendras de l'action à mener. Ainsi, grâce à ton implication, l'École pourra investir en moyens pédagogiques pour le plus grand profit des élèves.

Nous comptons sur toi.

Contact des présidents de CARÉs

Aix ? Frédéric Gaune (AI175) ? 06 72 76 67 22 ? frederic.gaune@orange.fr

Angers ? Hervé Vimond (An183) ? 06 80 32 42 43 ? herve.vimond@m4am.net

Bordeaux ? Michel Tranier (Bo174) ? 07 71 56 34 08 ? michel.tranier@gadz.org

Châlons ? Georges Masclat (An168) ? 06 31 24 42 97 ? georges.masclat@gadzarts.org

Cluny ? Carole Falcand (Cl.187) ? 06 88 32 61 67 ? carole.falcand@gadz.org

Metz ? Denis Girardin (Ch183) ? 06 52 62 35 70 ? denis.girardin@gadz.org

Paris ? Alain Grave (An174) ? 06 47 58 85 01 ? alain.grave@gadz.org

